

D 2025-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le 4 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 28 février 2025

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Amandine PAGET

Absent : Céline ROCH EUVRARD

Assiste à la réunion : Laetitia ACHARD et Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 7	Votes pour : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

Objet : Vote du budget primitif 2025 : Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « Commune » pour l'année 2025 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses** : 1 584 671.99 €
- **Recettes** : 1 817 434.29 €

La section de fonctionnement est en suréquilibre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses** : 4 153 058.44 €
- **Recettes** : 4 368 655.10 €

La section d'investissement est en suréquilibre.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Amandine PAGET



Ont signé au registre des délibérations :

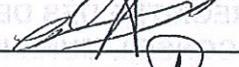
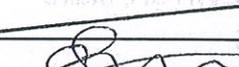
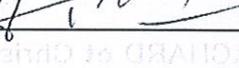
Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217300045-20250304-D2025021-DE

CHALAMEL Odile	
FLEURY Marc	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme	puvoir Amandine PAGET 
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline	
SCIASCIA Mathieu	
PAGET Amandine	
TICKIEWITCH Serge	

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 7	Voies pour : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8	Voies contre : 0
	Abstentions : 0

Objet : Vote du budget primitif 2025 : 1 classement de la HALS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif « FOTI-REPERT LA HAIE » pour l'année 2025 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 648 102,00 €
 - Recettes : 648 102,00 €
- La section de fonctionnement est équilibrée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 102 000 €
 - Recettes : 102 000 €
- La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Publié, notifié et transmis au préfet par le

Le secrétaire de séance

Amandine PAGET



Serge TICKIEWITCH

